

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity


Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la Santé
 DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner : FIP - Formatura Iniezione Polimeri S.p.A. Pian di Parata 16015 Casella Italie	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product : FIP PE100 fittings
--	--

Type de produit fini / Type of finished product : <input type="checkbox"/> tube / pipe <input type="checkbox"/> revêtement pour tubes / coating for pipes <input type="checkbox"/> produit de jointoyage / sealing product <input type="checkbox"/> Réservoirs / Storage systems <input type="checkbox"/> Produits pour réservoirs / Products for storage systems <input checked="" type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings <input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring... <input type="checkbox"/> composant d'accessoires / accessories components <input type="checkbox"/> autre / other :		
Nature du matériau / Type of material : <input type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC <input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C <input checked="" type="checkbox"/> polyéthylène PE <input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX <input type="checkbox"/> polypropylène PP <input type="checkbox"/> polybutylène PB <input type="checkbox"/> polyamide PA <input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE <input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS <input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin <input type="checkbox"/> éthylène-propylène EPDM <input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR <input type="checkbox"/> autre / other :		
Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use : <input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water <input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water <input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water		
Commentaires / Comments : Couleur du matériau / Material color : Noir / Black N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 20 MAT NY 189		

Formulation chimique / Chemical formulation : Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives / Checked by the laboratory and conform to the positive lists

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2: Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 : Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1,70 dm ⁻¹ (NF EN 1420 et 13052-1) et 5 dm ⁻¹ (NF EN 12873-1) Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 jour/dm / 2 day/dm Date des essais / Tests date : du 22 mars au 17 juin 2021 / from March 22 to June 17, 2021. Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1. Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.
--

Attestation délivrée par / Certificate issued by : Emilie Bailly Responsable Technique / Technical Manager A la date du / Date of issue : 10 août 2021 Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 10 août 2026 Commentaires / Comments : /	Signature : 
--	--

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i e 1	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm . - Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 8,0 < TON/TFN ≤ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
			2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs . - Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 2,0 < TON/TFN ≤ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
Couleur	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7887	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L P/Co
Turbidité	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7027	≤ 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 0,5 < COT ≤ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT > 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
			à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	
Substances ayant une CMTRobinet mentionnée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou calcul	≤ CMTRobinet (BPA : non détecté) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
			Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ 1 par pic ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
Rechercher les éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
THM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 10301 ou NF EN ISO 15680	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

* CMTRobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées